

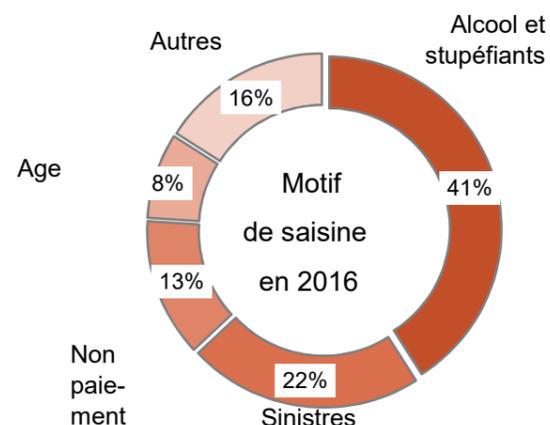
BCT automobile

Le BCT automobile a rendu 257 décisions en 2016. Le mouvement de diminution amorcé en 2014 se confirme.

L'alcool et les stupéfiants deviennent le principal motif de refus d'assurance (41% des cas), devant les sinistres (22% des affaires), le non paiement de primes (13%) et l'âge (8%). Les autres motifs de saisine du BCT sont pour la plupart mal identifiés.

Activité du BCT automobile

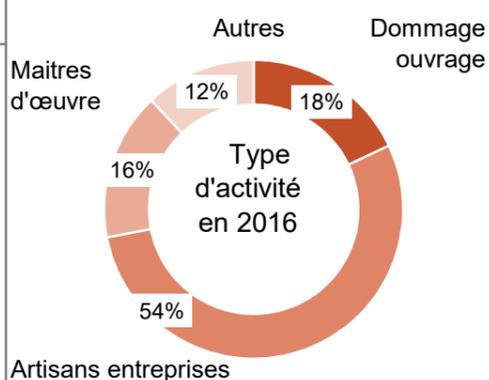
Année	Décisions
2012	562
2013	711
2014	568
2015	320
2016	257



BCT construction

Activité du BCT construction

Année	Décisions
2012	144
2013	102
2014	99
2015	84
2016	44



88 saisines ont été enregistrées et 44 décisions ont été rendues.

50% des saisines n'est donc pas suivie d'une décision. La différence s'explique par des dossiers sans suite, les assurés trouvant un assureur avant l'examen de leur demande.

5 décisions du BCT construction en 2016 concernent des entreprises créées en 2015 ou 2016, ce qui représente 11% de son activité.

BCT RC médicale

Les conditions de saisine du BCT RC médicale diffèrent légèrement de celles des autres BCT dans la mesure où il est nécessaire d'avoir deux refus.

Les saisines du BCT restent en grande partie dues à des résiliations de portefeuilles de contrats placés par l'intermédiaire de courtiers.

La répartition des décisions fait apparaître en 2016 une proportion importante de gynécologues obstétriciens et de chirurgiens.

Activité du BCT médical

Année	Décisions
2012	144
2013	143
2014	161
2015	159
2016	135

